

- ce qu'elles ne viennent pas se contredire,
- assurer une ouverture au lac au plus grand nombre.

4.1.4.1. *L'enjeu d'ouverture et du maintien des accès publics au lac*

Le lac, sur les 52 kilomètres de la rive française, offre 22 plages et zones accessibles à la baignade. Cette offre est très diversifiée :

- plages naturelles et aménagées,
- domaines et parcs publics à l'image du site de Tougues à Chens sur Léman, du domaine de Rovorée à Yvoire, des parcs de Montjoux et de Saint Disdille à Thonon les Bains, Mirroir et Maxima à Publier, ou encore la Gryère à Lugrin,
- vastes sites naturels comme le domaine de Ripaille ou la réserve du Delta de la Dranse qui constituent des espaces de promenade de respiration, très appréciés.

Les enjeux en la matière que le SCoT devra traduire sont de deux ordres :

- **préservation de la diversité des espaces de repos et de baignade,**
- **confortement des cheminements sur les rives.**

Les espaces de baignade et de repos faiblement anthropisés, très peu nombreux désormais, ne devront pas connaître d'évolution marquée qui ferait perdre leur caractère. Sur ce sujet, la reconquête du site de la pointe de Messery et sa préservation constituent une priorité. Ce site présente un très fort potentiel, qui doit être mis en valeur et sanctuarisé.

La servitude de marchepied et les initiatives de certaines collectivités, à l'image d'Anthy sur Léman, offrent des accès aisés au littoral et des promenades très prisées. Cet objectif doit être poursuivi pour :

- créer des grands chemins de randonnée comme le chemin des Bacounis,
- relier les espaces déjà accessibles au public, l'espace port/plage avec la base nautique de Sciez ou la création d'une continuité piétonne sur la commune de Publier entre les parcs et l'espace portuaire par exemple.

4.1.4.2. *L'enjeu d'un développement raisonné des activités de plaisance*

Le volume disponible de stationnement est supérieur à 4 300 places réparties entre les ports publics (3 000 places), les ports privés importants (1 100 places) et les mouillages ponctuels (200 corps morts autorisés). Ces équipements sont concentrés principalement dans la baie de Coudrée et l'agglomération de Thonon/Publier/Evian.

L'étude de 2009, sous maîtrise d'ouvrage du SIAC met en évidence :

- un niveau de service intéressant de ports bien répartis sur la côte française,
- un niveau d'offre globalement stable ces 20 dernières années,
- une flotte et des activités des plaisanciers méconnues.

Cette étude, très complète, est fréquemment réduite à l'identification d'une demande de stationnement sur l'eau estimée de l'ordre de 800 anneaux. Elle mérite d'être appréhendée avec prudence :

- cette estimation est issue de la concaténation des listes d'attente tenues à jour par les gestionnaires de port. Ces listes sont donc susceptibles de contenir de nombreux doublons dans une proportion inconnue,
- seuls 10 % des plaisanciers disposant d'une place d'amarrage dans un port, sont des usagers actifs du lac Léman sortant régulièrement des ports. La question des « bateaux ventouses » est centrale dans les réflexions stratégiques de développement de l'offre portuaire qui doivent permettre le développement de l'activité plaisance et de la fréquentation du plan d'eau, et non pas offrir des aménités immobilières.